

LE PROGRÈS DU SAGUENAY

Édit.-Prop.: La Cie d'Imprimerie GUAY-GODBOUT.

Rédacteur: J.-O. GUAY

Truchon vs La ville de Chicoutimi

Lundi soir, les contribuables de la ville ont été bien étonnés de recevoir des circulaires imprimées les informant que le jugement dans la cause de *Truchon vs la ville de Chicoutimi* serait rendu mardi matin, à 10 $\frac{1}{2}$ heures. Voici cette circulaire, distribuée à 500 copies, qui n'est pas signée et qui a toute l'apparence de ces circulaires distribuées par les marchands de *bric à brac* venant exercer leur négoce dans une ville étrangère.

CIRCULAIRE

Truchon vs la ville de Chicoutimi

"Le juge a donné avis, ce matin, que jugement serait rendu en cette cause demain, mardi, 28 juin 1898, à 10 $\frac{1}{2}$ heures."

L'auteur de cette circulaire, M. L.-G. Belley, a voulu une fois de plus ravaler la belle profession qu'il pratique et faire de la cour un véritable cirque. Il veut exploiter cette cause, dans laquelle la ville ne s'est pas même défendue; il sait le sentiment hostile qui existe contre lui dans la ville, sentiment de plus en plus évident, et il tente du moins de donner à cette cause une importance qu'elle n'a pas.

Evidemment, M. Belley s'attendait à deux choses.

1^o Une charge à fond de train de la part du président du tribunal contre le conseil de ville, contre le secrétaire, contre les avocats dans la cause, et contre la compagnie de pulpe.

2^o Amener par sa circulaire un grand nombre de contribuables de la ville au jugement.

Le juge et le public n'ont pas répondu à l'attente de M. Belley.

Comme assistance, il y avait justement à la Cour, outre les officiers et les avocats, QUATORZE contribuables et SIX étrangers. Les invitations de M. Belley n'avaient pas eu un grand retentissement. Voilà pour le public.

Quant au juge, il a été d'une très grande modération. Il a pris la peine de dire et répéter à plusieurs reprises que le procès en question était un procès bien ordinaire comme il en a déjà eu plusieurs à décider et que les incidents qui se sont produits dans l'instruction ont seuls servi à lui donner un peu plus d'importance.

Si nous avons eu à nous plaindre de ce qui s'est passé avant et pendant l'instruction du procès, nous devons dire en toute justice que, en rendant son jugement, le juge Gagné a pris tous les moyens convenables pour faire oublier la malveillance dont il avait fait preuve auparavant.

Il s'est appliqué à dire, con-

trairement à ce qu'a prétendu M. Belley dans son plaidoyer, que les évaluateurs ont agi avec une grande bonne foi, et que les erreurs qu'ils ont pu commettre l'ont été par défaut de connaissance légale, que le conseil n'est pas du tout à blâmer et qu'il semble avoir rempli son devoir. Il a surtout insisté sur le fait que le secrétaire semblait lui aussi avoir agi avec la plus grande bonne foi et qu'en entrant au rôle original, signé et certifié par les évaluateurs, les noms de propriétaires ajoutés par le conseil après le dépôt du rôle, le secrétaire avait fait la chose dans un but d'utilité pratique.

Il est de fait que tous les rôles qui ont précédé celui-ci ont toujours été fait de la sorte et même avec beaucoup moins de soin. En référant aux rôles préparés lorsque les hon. juges Cimon et Gagné et MM. Caron et Tessier étaient maires, on constate absolument les mêmes opérations de la part des évaluateurs et du Conseil.

Voici un résumé du jugement rendu par l'hon. juge Gagné avec quelques explications que notre connaissance personnelle de la cause nous permet d'ajouter:

SOCIÉTÉS COMMERCIALES

Le jugement établit que les Sociétés commerciales sont des êtres moraux; les propriétés entrées au rôle au nom de Elzéar Boivin, R. H. Beaulieu et Thomas Côté, William Boily et J. A. Claveau, Eugène Talbot et Elie Girard, auraient dû être entrées au nom de MM. Côté & Boivin, Boily & Claveau, et Talbot & Girard. Quand à la propriété entrée au nom de MM. Roger Bergeron et Thomas Perron, la prétention de M. Belley a été rejetée et la propriété reste à leurs noms.

On remarquera que les évaluateurs et le Conseil de ville avaient suivi le même mode d'action envers toutes les sociétés commerciales.

FEMMES AU LIEU DE MARIS

Les propriétés entrées aux noms de MM. Alexis Bélanger, Louis Bouchard, Ed. Lemieux et Ths Blackburn auraient dû être entrées au rôle au nom de leurs femmes.

Dans ces cas, les évaluateurs et le Conseil avaient encore agi avec bonne foi. Dans tous les autres cas où la même chose se présente, les propriétés avaient été entrées au nom de femmes propriétaires. Dans ces quatre cas, les évaluateurs et le Conseil ignoraient absolument la chose et ce n'est qu'en relevant les actes qu'on a pu le constater. Ce cas démontre bien que le Conseil devait faire ce qu'il a fait et ne pas, dans le but d'éviter des frais, contester cette cause.

VENTE À RÉMÉRÉ

Le juge a décidé que les pro-

priétés de MM. L.-E. Beauchamp, Roger Bergeron, Joseph Bergeron, Emile Simard, David et Napoléon Warren auraient dû être entrées au rôle au nom de la Société de Prêts et Placements de Montréal, en vertu d'actes de vente à réméré par ces messieurs à la Société de Prêts et Placements, pour emprunt d'argent.

Le juge a dit que cette question avait été longtemps controversée. Lui-même a décidé dans une cause qui lui a été soumise déjà que les sociétés de prêts et placements étaient les réels propriétaires. D'un autre côté, la cour d'appel a rendu un jugement contraire, déclarant que la vente à réméré n'était faite que dans un but de garantie mais que le vendeur restait le propriétaire véritable. Cependant, la cour suprême, plus tard, a encore rendu un jugement contraire.

On comprend facilement que dans un cas aussi difficile, les évaluateurs et le conseil aient jugé à propos de faire ce qui avait toujours été fait, c'est-à-dire, de laisser les propriétés au nom de ceux qui en sont considérés les propriétaires.

Dans le cas de Onés. Tremblay, propriétaire sans titre et qui a bâti une maison sur son emplacement, le juge ordonne qu'il doit être retranché et que la propriété évaluée au nom de J.-B. Pednaud appartient à Jean Girard.

NOMS ENTRÉS PAR LE CONSEIL

Lors de la révision par le conseil du rôle dévaluation tel que préparé par les évaluateurs, le Conseil avait pris en considération un grand nombre de plaintes et d'avis de mutations de propriétés. Il avait entré sur le rôle une trentaine de noms de gens devenus propriétaires après la préparation du rôle par les évaluateurs, c'est-à-dire dans les 30 jours. Tous ces gens avaient été évalués à \$200 et plus à leur demande; il est vrai que huit d'entre eux n'avaient pas payé \$200 mais la propriété étant partout estimée à sa haute valeur dans la ville, le Conseil avait cru devoir se rendre à leur demande.

Le juge a prétendu que ces noms là auraient dû être entrés à la fin du rôle et non pas dans la colonne du rôle destinée à cette fin et marquée *mutations*. Il admet que la loi des corporations de ville n'indique pas comment seront faites ces entrées, et que le secrétaire a fait là les entrées dans un but d'utilité pratique mais il croit que ce n'est pas la manière de faire ces corrections au rôle. En conséquence, il a déclaré toutes ces entrées au rôle nulles.

Ces gens pourront cependant être entrés maintenant en faisant application au conseil et en étant entrés conformément à la décision du juge.

Le juge s'est aussi appliqué à faire remarquer que les corrections qu'il faisait au rôle n'enlevaient pas le droit de voter aux élections municipales. Presque tous ces gens restent occupants ou peuvent être entrés au rôle comme propriétaires en faisant application à cette fin.

LE CHATEAU SAGUENAY

Le grand cheval de bataille de M. Belley a reposé pendant tout le procès sur la propriété du Château Saguenay, évaluée au nom de M. F.-X. Gosselin seul. C'était un scandale, la propriété étant évaluée à deux fois sa valeur, elle aurait dû être évaluée au nom de la Cie du Château, et M. Gosselin s'était mis sur le rôle afin de voter sur le bonus de \$30,000. M. Belley a fait un beau fiasco sous ce rapport. Le juge a réduit la propriété de \$2,000, mais en revanche il a décidé que la propriété aurait dû être entrée au nom de cinq propriétaires, MM. Gosselin, Dubuc, Guay, Gagnon, avec chacun un cinquième de l'évaluation, c'est-à-dire qu'au lieu d'avoir un vote sur le bonus, cette propriété en aurait donné cinq.

FAUTE DE PREUVE

Les autres demandes de radiations faites par M. Belley ont été refusées par la cour, faute de preuves.

Nous l'avons dit déjà une fois, la *montagne en travail enfante une souris* et c'est ce qui est arrivé dans cette cause. De tout ce grand procès, le seul résultat pratique est que la ville paiera des frais, si le jugement n'est pas renversé par la cour de Révision.

Si le jugement était définitif même, dans un mois, il n'y aurait presque plus trace des changements qu'il opère, presque tous ceux qui sont retranchés ayant l'avantage de pouvoir se faire entrer de nouveau sur le rôle en se conformant à la méthode enseignée par le juge.

Ce procès, il peut être fait demain à toutes les municipalités avec le même résultat, car il n'en est pas une dans tout le comté qui ait pu ou pourra même à l'avenir faire un rôle parfait, si l'on n'est plus obligé de porter plainte dans les 30 jours.

REVISION

On sait déjà que l'intervention de Lemieux a été inscrite en Révision. Nous croyons savoir que le conseil devra également inscrire la cause actuelle devant la même cour.

Au mérite, la ville n'a pas contesté la requête uniquement pour éviter des frais et se reposant absolument sur les questions de droit qu'elle avait soutenues et qui ont été renvoyées par le juge Gagné.

Les avocats de la ville pré-

tendent qu'il n'y avait pas lieu d'appel des décisions du Conseil sur le rôle d'évaluation. S'il y avait appel, c'est devant la Cour et non devant le juge en chambre. Et encore, seulement lorsqu'une plainte a été faite dans les 30 jours et que le conseil ne lui a pas fait justice. Ils prétendent encore que le juge ne peut retrancher ainsi des noms du rôle sans mettre ceux dont il s'agit en cause, c'est-à-dire sans leur donner avis que leur inscription est attaquée.

Les avocats de la ville ont encore plusieurs intéressantes raisons à faire valoir.

Au cas où la cause serait portée en révision, le rôle ne recevrait aucune altération et serait en force jusqu'au prochain rôle qui sera fait à l'automne. Ceci simplifierait de beaucoup l'administration des affaires municipales et surtout la perception des taxes en vertu du rôle de perception actuel, qui a été fait sur le rôle d'évaluation auquel la Cour vient d'ordonner certaines corrections.

LES PECHERIES

Conformément à la décision du conseil privé, le gouvernement fédéral a décidé de concéder aux provinces le privilège de percevoir le prix des permis de pêche.

D'autre part, le Dominion, toujours en vertu du jugement du conseil privé, conserve le droit de légiférer sur toutes les matières se rattachant à la protection des pêcheries.

Le Dominion a seul le droit de décréter que la pêche d'un poisson quelconque sera ou ne sera pas permise durant une période déterminée de l'année.

Les gouvernements provinciaux ont le droit exclusif, en vertu du jugement du conseil privé, d'accorder un permis de pêche à monsieur X... ou à monsieur Z. dans une section de rivière quelconque et de percevoir le montant de ce permis.

Mais, si par hasard il arrivait que les gouvernements provinciaux accordaient un trop grand nombre de permis dans une rivière quelconque ou dans une section de rivière—un nombre de permis qui pourrait avoir pour résultat d'anéantir tôt ou tard les pêcheries de cette rivière—alors le gouvernement fédéral conserve le droit d'intervenir et de prohiber la pêche dans la rivière ou dans la section de rivière pour laquelle des permis provinciaux auraient été accordés.

En d'autres termes le Dominion, d'après le jugement du Conseil Privé, a le droit et le pouvoir exclusifs de faire des lois aux uns de protéger le poisson contre l'octroi d'un trop grand nombre de licences de pêches, et les provinces percevront le prix de toutes les licences accordées.

Jusqu'au jugement du conseil privé, une grande partie des permis de pêche a été donnée et collectée par le gouvernement fédéral.

On se demande maintenant si les provinces ne demanderont pas au Dominion le remboursement de tout ce qu'il a perçu au moyen de ces permis et qui au-

rait dû leur être payé, d'après le jugement du conseil privé.

Si la question est soulevée, il est possible qu'elle aille de nouveau jusqu'en Angleterre.

Après le récent jugement du Conseil Privé sur la question des cours d'eaux intérieurs, le commissaires des Terres, Forêts et Pêcheries ayant suggéré à sir Louis Davies, ministre de la Marine, une conférence pour s'entendre sur l'interprétation à donner au jugement en question, M. Fisher a convoqué à Ottawa pour mercredi de cette semaine les représentants des provinces intéressées. Les hon. MM. Marchand et Parent, accompagnés de M. L.-Z. Joncas, surintendant des Pêcheries, se sont en conséquence rendus à Ottawa. Mardi, le Cabinet avait siégé à Montréal. Voici, d'après les dépêches le résultat de la conférence, qui paraît s'être terminée tout à l'avantage des provinces. Il a été unanimement convenu en présence de l'hon. David Mills, Ministre de la Justice, et de l'hon. M. Hardy, premier ministre d'Ontario, que le jugement du Conseil Privé, en fidèle interprétation, donne aux gouvernements provinciaux le droit d'émettre des permis de pêche fixe, pour tendre des filets fixes par exemple, et d'en prélever les honoraires pour leur propre compte. Le Dominion aura, par surcroît, le droit d'imposer une taxe additionnelle. Ainsi, les provinces pourront continuer à faire payer \$50 pour tendre des filets, et ensuite le Dominion pourra prélever une taxe de \$10 sur chaque licence. Québec a le personnel voulu pour ce service : mais Ontario n'en a pas et l'on dit que sir Louis Davies se proposerait de donner congé à tous les gardes-pêches fédéraux auquel cas les gouvernements provinciaux qui n'ont pas de tels employés devraient en nommer. La protection des pêcheries des grands lacs et des côtes océaniques restera à la charge du fédéral, de même que le contrôle des saumoneries de Colombie et de la pêche en eau profonde sur l'Atlantique et le Pacifique, et les homarderies ; mais les Provinces Maritimes auront le contrôle de la pêche aux huîtres.

Feu M. W. E. Duggan

On a appris avec regret le décès, arrivé à la Malbaie la semaine dernière, de M. William E. Duggan, seigneur de l'endroit. M. Duggan était gressier de la Cour à Québec.

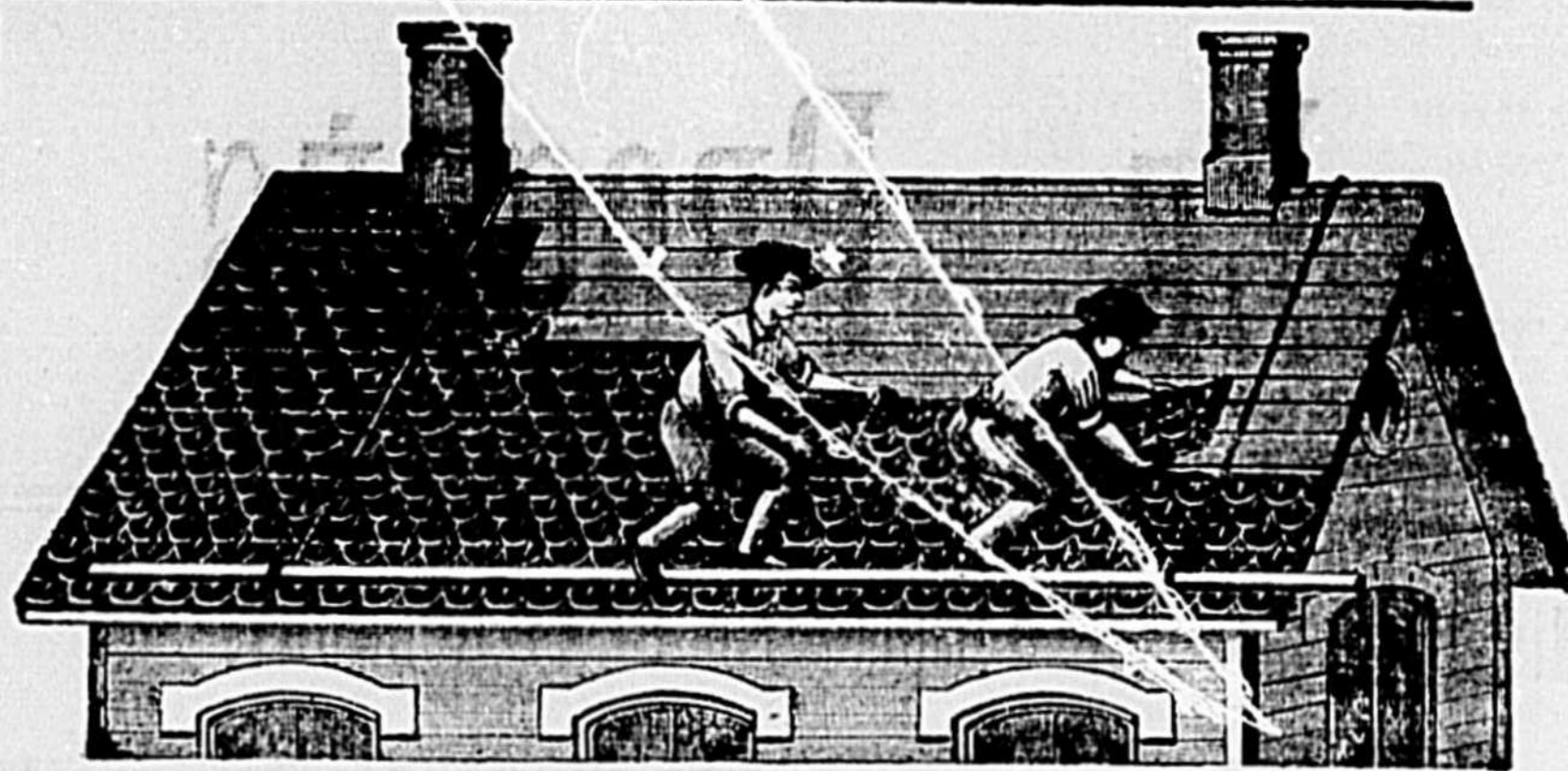
Ses funérailles ont eu lieu à l'église St-Patrice, à Québec, vendredi.

Le testament de M. Duggan a été lu à ses parents vendredi après-midi.

La succession est évaluée à \$75,000.

Il est stipulé que Miss Duggan, sœur du légateur, recevra une annuité de \$400. M. Joseph E. Duggan, avocat de Montréal, hérite de la seigneurie de la Malbaie, et de la résidence du défunt sur la rue d'Auteuil, devant la propriété de M. Frank Duggan. Le reste de la succession est partagée entre les deux frères.

M. Duggan a légué \$1000 à l'église St-Patrice.

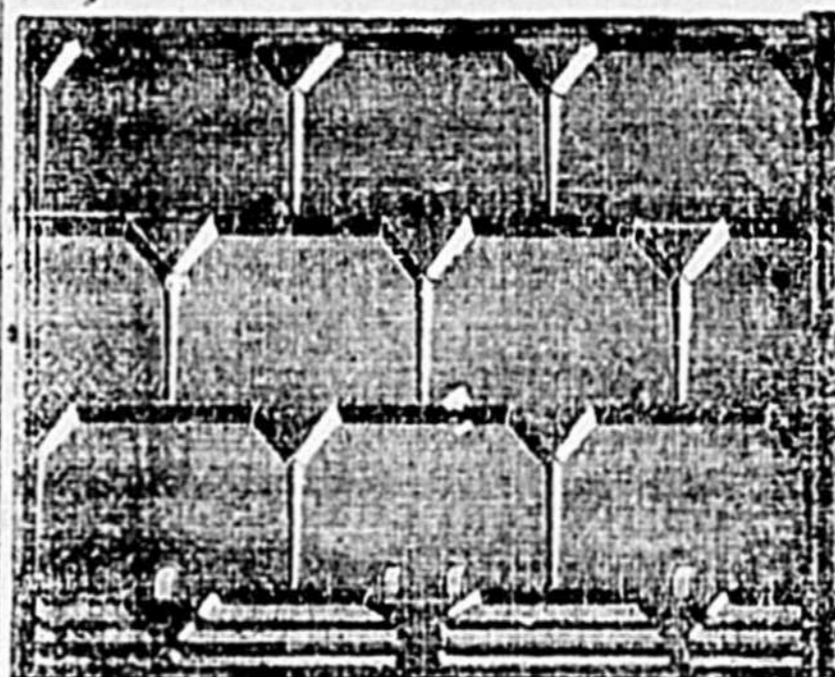


COUVERTURES

— EN —
BARDEAUX METALLIQUES,
TOLE GALVANISEE,
TOLE NOIRE,
FER-BLANC ETAME, ETC., ETC.
DEMANDEZ NOS CATALOGUES.

COTE BOIVIN & CIE
Chicoutimi

QUAND VOUS SEREZ DISPOSE A CONSTRUIRE UNE MAISON NEUVE



Ou améliorer l'intérieur d'une ancienne propriété, ne manquez pas de vous procurer notre Catalogue si bien illustré de

plafonds et de boisages en acier soulevé

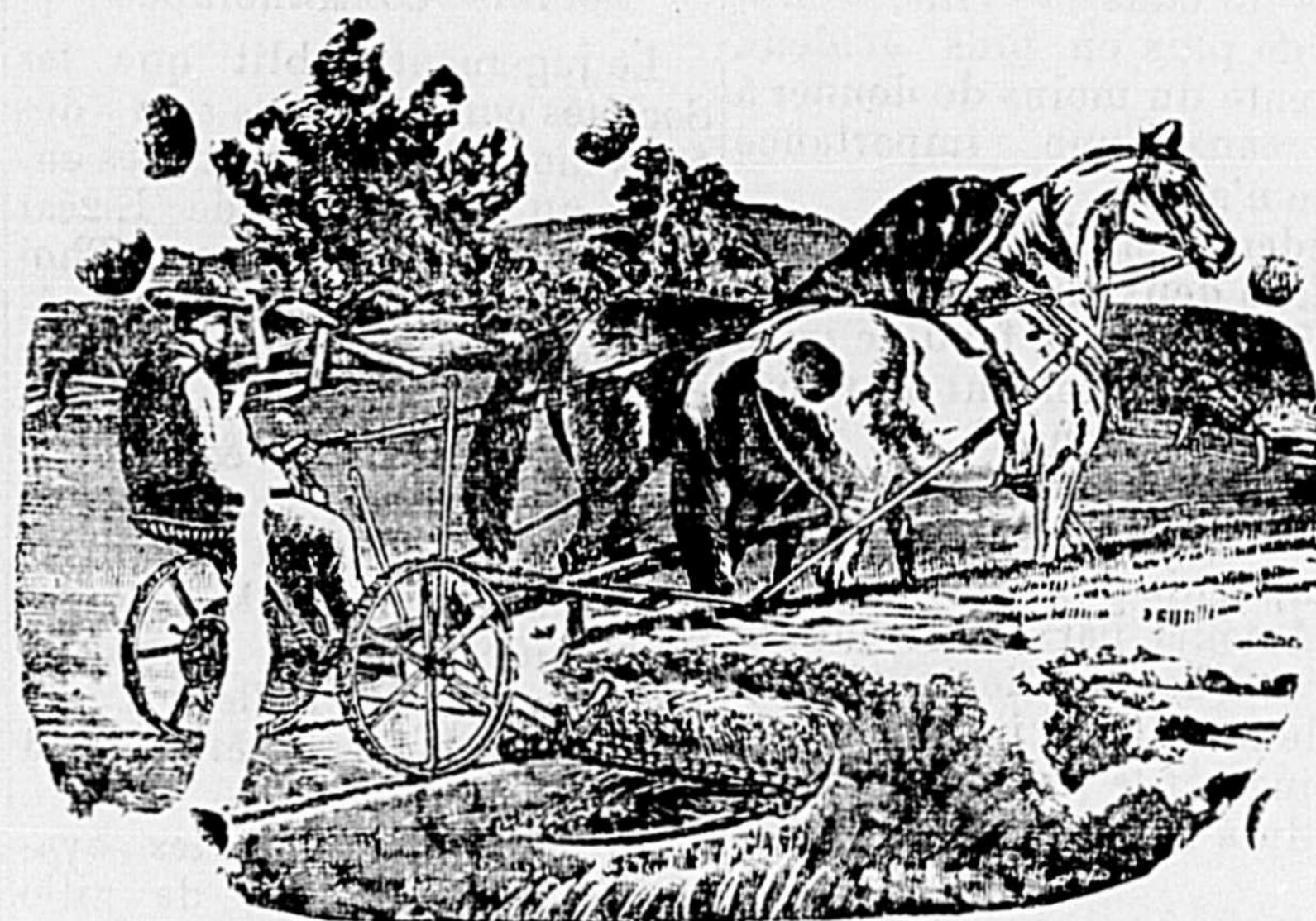
Qui font les plus belles décorations

Vous éprouverez une agréable surprise envoyant la belle marchandise que nous fabriquons, les lessins les plus nouveaux, convenables à tous les genres de constructions.

The Metallic Roofing Co. of Canada, Limited.

Représentants : MECHANIC' SUPPLY CO
1 nov. 97. 96, St PETER St. QUEBEC

FROST & WOOD



DE
SMITH FALLS, ONTARIO

Engins "Champion" de six forces en montant.
Chaudières de plusieurs modèles et Grandeurs.
Banc de Scie en fonte solide pour scie de 48 pouces en montant.
Traineaux à Scies Rondes avec sommiers en acier
Planeurs simples, planeurs embouveteurs et mouleurs combinés
Moulins à bardeau les plus améliorés
Toutes sortes de machine pour travailler le bois
Ecorceurs de bois et ligne complètes de machinerie pour faire la Pulpe mécanique ou chimique.

WATEROUS ENGINE WORKS Co } W.-A. ROSS, Représentant { FROST & WOOD
Brandford Ont. } 78 Rue St-Paul Québec { Smith's Falls Ont

AGENTS LOCAUX

JOSEPH GAGNON Chicoutimi
CHAS. LESSARD, Jonquières
PIFRE GAUTHIER, Latorrière
CHAS BOIVIN, Ste-Anne
JOSEPH DORE, St-Jérôme
JOHN BOUCHARD, St Alphonse
L'NONCE GAUTHIER, Grande-Bale
ALFRED DORVAL, St-Prime
JOSEPH JUNEAU, Roberval
ELZ. BEDARD, Chambord

W.-A. ROSS
78 RUE ST-PAUL, QUEBEC
20 fév. 98.

Au Couvent du Bon Pasteur

Mardi dernier, avait lieu au Couvent du Bon Pasteur la cérémonie annuelle de la Distribution des Prix.

Un public nombreux et distingué y assistait et a été intéressé vivement par l'exécution du programme.

Ouverture : Tanciedi, Rossini, Melles M. L. Gagnon et Imida Lachance.

Dialogue : Les Livres, la Plume et l'Aiguille.

Duo Inst. : Coco, Polka, Graziani, Melles K. Renald, M. L. Belley, N. Pelletier, P. Boulianne.

Poésie : Les lis arrosés, Melle S. Gravel.

Dist. de Prix : Cours élémentaire et préparatoire.

Solo Inst. : Mandolinata, Ketterer, Melle M. Louise Gagnon.

Monologue : l'Aiguille et l'Épingle, Melle L. A. Simard.

Dist. de Prix : Cours élémentaire.

Duo Inst. : Trot du Cavalier, Spindler, Melles E. Savard, S. Guay, L. A. Simard, J. Côté.

Poésie : Un Ave Maria, Melle Sophie Guay.

Dist. de Prix : Cours modèle.

Solo Inst. : Fête Champenoise, O. Lebierre, Melle Imida Lachance.

Chant : Les Glaneuses. L. Clapission.

Solo Inst. : Quand même, A. Pecq.

Monologue : Un réveillon de Noël, Melle H. Levesque.

Dist. de Prix : Cours académique.

Solo Inst. : Guillaume Tell, Rossini, Melle M. Louise Gagnon.

Monologue : Chez la Ste-Vierge, Melle I. Lachance.

Dist. de Prix : Prix spéciaux.

Solo Inst. : Succès, Mazurka, Backmann, Melles S. Guay, K. Renald, J. Godin.

Poésie : Laissez venir à moi les petits enfants, Melle A.-M. Delisle.

Médailles et Couronnes.

Solo Inst. : Aubade printanière, P. Lacombe.

Cantate : La Couronne.

Adresse de remerciements : Melle S. Guay.

Les catholiques aux Etats-Unis

Il y a dans la grande République américaine, en 1898, 14 archevêques, 78 évêques et 1 préfet apostolique. Le nombre des religieux est de 2,774 et celui des prêtres séculiers de 8,137. Le chiffre des églises desservies par un prêtre résident est de 5,946, celui des missions avec églises, de 3,472, et des stations avec chapelle de 5,105. Quarante et un ordres religieux d'hommes et cent-dix de femmes sont représentés là-bas. Dans les institutions catholiques, on compte 958,959 enfants. La population qui obéit à Rome est, enfin, évaluée à 9,856,622 personnes. Nous pouvons avec bonheur signaler cet accroissement remarquable, mais que de pertes a fait le catholicisme, surtout à l'époque où les prêtres étaient trop rares pour subvenir aux besoins religieux des émigrants. Beaucoup de pauvres gens ont perdu la foi

ou sont passés au protestantisme.

D'esprit pratique comme le sont les Américains, les catholiques ont senti la force de la presse ; ils ont créé des journaux : ils en ont fondé 260 dont 20 sont rédigés en français, avec des titres sonores comme ceux-ci : la Tribune, l'Espérance, l'Indépendant, l'Avenir National, le Patriote, l'Opinion Publique, le Réveil, l'Echo du soir, l'Etoile, etc. Plusieurs de ces feuilles sont imprimées sur très beau papier, avec des caractères de choix et sont ornées d'illustrations très artistiques.

Nouveaux règlements postaux

PROMPTE LIVRAISON

Le département des postes vient de conclure des arrangements pour l'inauguration, le 1er juillet prochain, d'un service spécial au moyen duquel une lettre portant en plus du timbre ordinaire, un timbre spécial de la valeur de 10 centins, mis à la poste au Canada et adressée à un bureau de poste ayant des facteurs, sera remise promptement et spécialement à la personne à laquelle elle est adressée, dans les limites des facteurs faisant le service aux bureaux de postes suivants, savoir : Halifax, St-Jean, N. B., Fredericton, Québec, Montréal, London, Ottawa, Kingston, Toronto, Brantford, Hamilton, Winnipeg, Victoria et Vancouver. Bien que ce service soit pour le moment limité aux villes plus haut mentionnées, les lettres munies de ce timbre peuvent être adressées à n'importe quel bureau de poste du Canada, car on espère que ces timbres spéciaux seront en vente le 1er juillet ou peu après dans tous les bureaux de poste où l'on donne des mandats postes. Ces timbres spéciaux au ront 1½ pouce sur ¾ de pouce, seront de couleur vert foncé, et porteront le chiffre 10 sur un oval blanc se détachant du fond vert et entouré d'ornements. Une lettre portant un de ces timbres sera facile à reconnaître parmi les autres et elle sera délivrée promptement, surtout si l'adresse est complète et bien écrite.

Sait-on d'où vient le mot : "Yankee," si souvent prononcé et écrit, ces temps derniers, par des lèvres et des plumes européennes ?

Voici l'étymologie recueillie sur les lieux mêmes par un académicien français aujourd'hui défunt, quoique immortel :

"Les indiens du Massachusetts, essayant de prononcer : "English" disaient "Yankees." De là le terme de "Yankees," que les Hollandais établis sur les rives de l'Hudson, adoptèrent pour désigner dérisoirement leurs ennemis, les colons britanniques de la Nouvelle-Angleterre."

Il faut avouer que les "Indiens du Massachusetts" avaient l'oreille passablement dure pour donner à "English" la prononciation de "Yankees."

Une telle corruption est réellement peu vraisemblable.



COMMENÇANT LUNDI, le 20 juin 1898 les trains voyageront comme suit :

DÉPART DE CHICOUTIMI

POUR ROBERVAL ET QUÉBEC

5.30 A. M.—Pour Roberval, les jours que le bateau à vapeur de la Cie. du Richelieu arrive à Chicoutimi.

12.40 P. M.—Pour Roberval et Québec tous les jours excepté le Dimanche.

1.15 P. M.—Pour Roberval et Québec le Dimanche seulement.

DÉPART DE ROBERVAL

2.00 P. M.—Pour Québec tous les jours excepté le Samedi et le Dimanche.

3.10 P. M.—Pour Chicoutimi tous les jours excepté le Dimanche.

7.30 P. M.—Pour Chicoutimi, les jours que le bateau à vapeur de la Cie. du Richelieu part de Québec.

DÉPART DE QUÉBEC

POUR ROBERVAL ET CHICOUTIMI

8.40 A. M.—Pour Roberval et Chicoutimi, tous les jours excepté le Dimanche.

25 MINUTES au lac Édouard pour prendre le lunch.

Le fret ne sera pas reçu à Québec après 5 heures p. m.

Excellentes terres à vendre par le Gouvernement dans la vallée du Lac St-Jean à des prix nominaux.

Le chemin de fer transportera les nouveaux colons et leurs familles, et une quantité limitée de leurs effets de ménage GRATIS.

Avantages spéciaux offerts à ceux qui établissent des moulins ou autres industries.

Pour renseignements au sujet des prix pour les passagers et pour le fret, s'adresser aux bureaux de la Compagnie au Terminus, rue St-André à ALEXANDRE HARDY, agent général pour les passagers et le fret.

J.-G. SCOTT, Secrétaire et Gérant.

Québec, 11 juin 1898.

"The Oil That Lubricates Most" VACUUM OIL CO

Bureau principal et manufacture, Rochester N.-Y.

Succursales dans toutes principales villes du monde.

SPECIALITES

HUILES POUR CUIR

HUILES AMACHINES,

HUILES PNA MOUR DYOS,

HUILES POUR CENTRIFUGES

HUILES POUR FAUCHEUSES ET MOISSONNEUSES

Vendues par tous les principaux marchand dans les Comtés de Chicoutimi et du Lac St-Jean.

ADRESSES

VACUUM OIL CO ALEX. FRASER

St-Paul St. Montréal

Agent Hotel Blanchard Québec

Agents généraux pour le district de Chicoutimi, MM. Côté, Boivin & Cie.

lan, 1 mai 96.

IMPORTATIONS DIRECTES

—DE—

MONTRES, HORLOGES FRANÇAISES,

BIJOUTERIES EN OR, ARTICLES DE FANTAISIES

EVANTAILS, ENTOUCAS, CANNES, FOUETS,

ON ACHETE LES PERLES D'EAU DOUCE

G. SEIFERT

Cartes d'affaires

ARCHITECTE

JOS.-P. OURELET

ARCHITECTE et Evaluateur, No 26 Rue Saint-Jean, en face de la Caisse d'économie N.-D., Québec.

AVOCATS

L.-G. BELLEY, L. L. B

AVOCAT. Bureau : Rue Racine, Chicoutimi. Suit toujours le terme d'Huberville.

L. ALAIN, L. L. B.

AVOCAT. Bureau : en face du Bureau de Poste, rue Racine, Chicoutimi

NOTAIRE

DAVID MALTAIS, N. P.

NOTAIRE. Actes de vente transports protêts, obligations, etc. Bureau Ancienne bâtisse de la Banque Nationale.

MEDECINS

L.-E. BEAUCHAMP

MÉDECIN. Consultation de 9 hrs a. m à 4 hrs p. m. Rue Racine, Chicoutimi

CHARRONS

LOUIS BOUCHARD

CHARRON, Chicoutimi. Spécialité : Voitures de toutes sortes.

PIERRE BOUCHARD

CHARRON, Rue Ste-Anne, Chicoutimi Voiture de toutes les espèces et à bon marché. Conditions avantageuses.

VETERINAIRE

T.-R. DUCHESNE

MÉDECIN VÉTÉRINAIRE. Rue Racine Chicoutimi. Spécialité : Maladie des voies respiratoires.

CONFISERIE HAMEL POUR LES FÊTES

Jouets de toutes sortes, depuis 5 centins jusqu'à \$5.00

CARTES DE NOEL ET DU JOUR DE L'AN

Le plus grand assortiment de bonbons de la ville

BONBONNIERES

Pâtisseries de remier choix.

ANTOINE HAMEL, Confiseur.

1 nov. 97.

CHS. VEZINA

PLOMBIER, FERBLANTIER, GAZIER ET COUVREUR

SPECIALITE POUR LE POSAGE D'APPAREILS DE CHAUFFAGE

A Air Chaud,

A la Vapeur,

Et à Eau Chaude.

APPAREILS DE PLOMBERIE LES PLUS MODERNES ET HYGIENIQUES

FOURNITURES ET INSTALLATION D'ÉCLAIRAGE A L'ÉLECTRICITE

ET AU

GAZ ACETYLENE AVEC APPAREILS PERFECTIONNES

Votre patronage est respectueusement sollicité et mes prix sont modérés.

ATELIERS : 124 RUE DU ROI

117, 118 à 121 RUE DU PONT

ST-ROCH, QUÉBEC

Téléphone 2224

1 an 28 avril 99.

PROVINCE DE QUEBEC

DÉPARTEMENT DES TERRES, FORÊTS ET PÊCHERIES

SECTION DES BOIS ET FORÊTS

Québec, 7 mai 1898.

Avis est par le présent donné que, conformément aux sections 1334, 1335 et 1336 des statuts refondus de la province de Québec, ces limites à bois ci-après désignées, suivant l'étendue donnée, plus ou moins, et dans l'état où elles sont actuellement, seront offertes en vente à l'enchère, au bureau du Commissaire des Terres, Forêts et Pêcheries, en cette ville, le MARDI, 16 AOUT prochain, à ONZE heures de l'avant-midi.

Ottawa Supérieur.—Bloc A, rang 6: 1/2 N. No 1, 25 m.; 1/2 S. No 1, 25 m.; 1/2 N. No 2, 25 m.; 1/2 S. No 2, 25 m.; 1/2 N. No 3, 25 m.; 1/2 S. No 3, 25 m.; 1/2 N. No 4, 25 m.; 1/2 S. No 4, 25 m.; 1/2 N. No 5, 25 m.; 1/2 S. No 5, 25 m.; 1/2 N. No 6, 25 m.; 1/2 S. No 6, 25 m.

Bloc A, rang 5: 1/2 N. No 3, 25 m.; 1/2 S. No 3, 25 m.; 1/2 N. No 4, 25 m.; 1/2 S. No 4, 25 m.; 1/2 N. No 5, 25 m.; 1/2 S. No 5, 25 m.; 1/2 N. No 6, 25 m.; 1/2 S. No 6, 25 m.

Bloc A, rang 4: 1/2 N. No 1, 25 m.; 1/2 S. No 1, 25 m.; 1/2 N. No 2, 25 m.; 1/2 S. No 2, 25 m.; 1/2 N. No 3, 25 m.; 1/2 S. No 3, 25 m.; 1/2 N. No 4, 25 m.; 1/2 S. No 4, 25 m.; 1/2 N. No 5, 25 m.; 1/2 S. No 5, 25 m.; 1/2 N. No 6, 25 m.; 1/2 S. No 6, 25 m.; 1/2 N. No 7, 25 m.; 1/2 S. No 7, 25 m.; 1/2 N. No 8, 25 m.; 1/2 S. No 8, 25 m.

Bloc A, rang 3: 1/2 N. No 12, 25 m.; 1/2 S. No 12, 25 m.

Bloc A, rang 2: 1/2 N. No 12, 25 m.; Rivière Ottawa: No 98, 50 m.; No 99, 50 m.; No 100, 50 m.; No 101, 50 m.; No 583, 15 m.; No 584, 32 1/2 m.; No 595, 32 m.; No 596, 19 m.; No 607, 22 m.; No 608, 26 m.; No 609, 11 m.

Rivière La Pêche: No 524, 11 1/2 m.; No 525, 16 1/2 m.

Ottawa Inférieur.—Rivière Rouge Sud, 43 m.; rivière du Lièvre, Branche N. E., No 7, 31 1/2 m.; rivière du Lièvre, Branche N. E., No 8, 27 1/2 m.; Lac Némiskachingue, 25 m.; rivière Rouge, sud M., 42 m.; Rivière du Lièvre, Branche N. E.: No 3, 50 m.; No 4, 50 m.; No 5, 50 m.; No 6, 46 m.; canton Wentworth, No 3, 5 m.

Saint-Maurice.—Rivière Saint-Maurice, No 10, E. 47 m.; rivière Trenché No 1 O., 24 m.; rivière Trenché No 2 O., 50 m.; rivière Trenché No 2 E., 40 m.; rivière Mattawin, No 10, 48 m.; Arrière rivière du Milieu, 29 m.

Manouan A., 50 m.; Arrière Manouan A., 40 m.; Arrière Vermillion 7 N., 40 m.; Arrière Vermillion B. N., 45 m.; Arrière Saint-Maurice 13 Ouest, 25 m.; Arrière Saint-Maurice 14 Ouest, 40 m.; Arrière Saint-Maurice C, 25 m.; Arrière Saint-Maurice D, 42 m.; Arrière Saint-Maurice E, 50 m.; Arrière Flamand 1 Nord, 26 m.; Arrière Flamand 2 Nord, 50 m.; Arrière Manouan 2 Sud, 44 m.; Saint-Maurice 15 Ouest, 50 m.; Manouan 3 Nord, 35 m.; Arrière Manouan 3 Nord 30 m.; Arrière Manouan 4 Nord 30 m.; Manouan 4 Nord, 50 m.; Manouan 8 Sud, 50 m.; Manouan 9 Sud, 35 m.; Arrière Manouan C Nord, 50 m.; Arrière Manouan D Nord, 50 m.; Saint-Maurice 13 Ouest 50 m.; Saint-Maurice 14 Ouest, 50 m.; Pierriche 1 Est, 35 m.; Ile Bostonnais, 10 m.; Bostonnais 4 Nord, 25 m.; Bostonnais 4 Sud, 20 m.; Bostonnais 2 Sud, 50 m.; Bostonnais 3 Sud, 50 m.; Bostonnais moitié 2 Nord, 25 m.; Bostonnais 3 Nord, 50 m.; Croche 4 Ouest, 50 m.; Arrière Croche 4 Est, 50 m.; Arrière Croche A, 40 m.; Arrière Croche B, 50 m.

Montagny.—Cantons Rolette et Roux, Rivière aux Originaux, 37 m.; canton Lafontaine, 17 1/2 m.; canton Roux, 7 1/2 m.; canton Mailloux, 13 m.; canton Ashburton, 3 1/2 m.; canton Talon, 3 1/2 m.

Grandville.—Rivière Noire, No 47, 53 1/2 m.; canton Armand, No 2, 11 1/2 m.; No 3, 13 1/2 m.; No 4, 18 m.; canton Escourt, No 3, 8 1/2 m.; canton Parke, No 2, 9 m.; canton Parke, No 3, 20 m.

Matapédia.—Canton Awantjish, No 2, 18 1/2 m.; Arrière Rivière Métis, Est, 18 1/2 m.

Rimouski Est.—Canton Saint-Denis, 14 m.; canton McNider, No 3, 7 1/2 m.; canton McNider, No 4, 7 1/2 m.; canton Matane, No 3, 8 m.

Rimouski Ouest.—Canton Duquesne, No 3, 8 m.; canton Duquesne, No 4, 13 m.; Rivière Rimouski, centre Est, 10 m.; Rivière Rimouski, centre ouest, 32 m.; Lac Témiscouata, 3e rang: Bloc 1, 26 m.; Bloc 2, 26 m.; Bloc 3, 33 m.; Arrière Rivière Rimouski, No Ouest, 18 m.; canton Macpès, 7 m.

Gaspé-Ouest.—Canton Duchesnay, 70 m.; canton Christie, 52 1/2 m.; canton Tourrette, 84 m.

Gaspé-Est.—Canton Rameau, No 2, 21 m.

Bonaventure-Ouest.—Petite Rivière, Branche Nord No 1, 8 m.; Rivière Nouvelle No 2, 50 m.; Meadow Brook (Rivière Patapédia), 30 m.; Rivière Patapédia, No 1 est, 28 m.; Ruisseau Tom Ferguson, 33 m.; Indian Brook, 56 m.; Red Pine and Chamberlain Brooks, 38 m.

Bonaventure-Est.—Rivière Bonaventure, No 3, 50 m.

Saint-Charles.—144 sud, 20 m.; 141 Ouest, 20 m.; 143, 18 m.

Lac Saint-Jean-Ouest.—Rivière Péribonca, No 125, 40 m.; Rivière Péribonca No 127, 50 m.

LIMITES AU NORD DU LAC SAINT-JEAN: 1er rang: No 1, 41 m.; No 4, 26 1/2 m.; No 5, 26 1/2 m.; No 6, 38 1/2 m.; 2e rang: No 1, 18 m.; No 2, 21 m.; No 5, 32 1/2 m.; No 6, 34 m.; No 7, 27 m.; No 8, 18 m.; 3e rang: No 1, 17 m.; No 2, 18 1/2 m.; No 5, 35 m.; No 6, 30 m.; No 7, 25 m.; No 8, 18 1/2 m.; No 9, 26 1/2 m.

Saguenay.—Canton Arnault, 30 m.; Rivière Malbaie, No 1, 27 m.; Rivière Amédée, 40 m.; Rivière à la Chasse et aux Anglais, 34 m.; St-Laurent Ouest, 30 m.; Rivière Mistassini et Sheldrake, No 1, 32 1/2 m.; Rivière Saint-Nicolas, 30 m.; Rivière au Bouleau: No 1, 32 m.; No 2, 20 m.; No 3, 26 m.; No 4, 28 m.; No 5, 30 m.; No 6, 29 m.; Rivière Tortue: No 1, 26 m.; No 2, 18 m.; No 3, 28 m.; No 4, 30 m.; No 5, 34 m.; No 6, 29 m.; Rivière Saint-Jean: No 1, 24 m.; No 2, 24 m.; No 3, 23 m.; No 4, 18 m.; No 5, 20 m.; No 6, 20 m.; No 7, 12 m.; No 8, 12 m.; Ri-

vière Saint-Jean, Branche Est, No 1, 22 m.; Rivière Saint-Jean, Branche Est, No 2, 18 m.; Rivière Saint-Jean, Branche Est, No 3, 20 m.; Rivière au Saumon, No 1, 34 m.; Rivière Chambers, No 1, 44 m.; Rivière Portneuf: No 1 est, 50 m.; No 2 est, 50 m.; No 3 est, 50 m.; No 4 est, 50 m.; No 1 ouest, 50 m.; No 2 ouest, 50 m.; No 3 ouest, 50 m.; No 4 ouest, 50 m.

Canton Laval No 4, 1 m.

Conditions de la vente. Aucune limite ne sera adjugé à un prix moindre que le minimum fixé par le département.

Les limites seront adjugées aux plus haut enchérisseurs, sur le paiement du prix d'achat, en espèces ou par chèque accepté par une banque incorporée. A défaut de paiement, elles seront immédiatement remises à l'enchère.

La rente foncière annuelle de trois piastres par mille, ainsi que la taxe de feu, est aussi payable immédiatement.

Les limites, une fois adjugée, seront sujettes aux dispositions des règlements concernant les bois de la Couronne, maintenant en force ou qui pourront le devenir plus tard.

Des plans, indiquant les limites ci-dessus désignées, sont déposés au département des Terres, Forêts et Pêcheries, en cette ville, et au bureau des agents des terres et des bois pour les diverses agences où sont situés ces limites, et seront visibles jusqu'au jour de la vente.

N.B.—Nul compte pour publication de cet avis ne sera reconnu si telle publication n'a pas été expressément autorisée par le département.

S. N. PARENT, Commissaire des Terres, Forêts et Pêcheries.

BIERE ET PORTER

— D E —

JOHN LABATT
DE LONDON, ONT.

— O —

Le breuvage le plus salubre pour l'usage général et sans supérieur comme tonique nutritif.

Recommandé par les connaisseurs et les médecins dans toutes les parties du Canada. Voyez les témoignages écrits de chimistes éminents.

DIX MEDAILLES ET DOUZE DIPLOMES obtenus aux expositions universelles de France, d'Australie, des Etats-Unis, du Canada, de la Jamaïque, Indes Occidentales.

Saveur originale et fini' pureté garantie, ces breuvages sont faits spécialement pour convenir au climat de ce continent et ne sont pas surpassés.

Demandez la célèbre BIÈRE et PORTER LABATT de LONDON embouteillée à Chicoutimi.

— P A R —

MM. LOUIS MARTIN & Frère
26 mai 98.

SELLIER

Le soussigné informe ses amis et le public qu'il aura toujours en mains harnais fin, harnais de travail, bride, cordeaux, colliers, bourrures, selettes et aussi se charge de faire toutes les réparations et sous le plus court de lai et à bon marché et pour faciliter les gens, pour le paiement il prendra toutes sortes de produit de la ferme.

ALBERT A. PELLETIER,
St Alexis de La Grande Baie
5 avril 1897. 1 an.

— COMPAGNIES —

D'ASSURANCES

PUISSANTES SUR LE FEU ET LA VIE
Liverpool London & Globe

Royal d'Angleterre

Vie Equitable

Phoenix of London

Commercial Union.

ET AUSSI—

PIANOS, HARMONIUM
LAVIGNE

JOS.-ED SAVARD.
AGENT.

1 sept. 98.

FOURNITURES DE FROMAGERIES ET DE BEURRERIES

COTON A FROMAGE,

W. C. 42 pouces de largeur rava

FEUILLETS DE BOIS,

American scale Boards.

SEL WINDSOR,

A fromage, ordinaire fin.

PRESURE DANOISE DE CHR. HANSEN,

Barils de 40 24 10 et 8 gallons.

COULEUR DANOISE POUR FROMAGE DE

CHR. HANSEN,

Bouteilles de 1 gallon.

N.B. NOUS AVONS AUSSI EN MAGASIN UN ASSORTIMENT TRES COMPLET DE CHANTEPLEURES, COUTEAUX A DECOLLER, BALANCES, TUYAUX EN CAOUTCHOUC, TUYAUX EN FER, THERMOMETRES, LACTOMETRES, BRAQUETTES, ETC., ETC.

COTE, BOIVIN & CIE

Chicoutimi

C.-J. O'REGAN,

EMBOUTEILLEUR

No 3 RUE DE L'ARSENAL

QUEBEC.

(o)

WM. DOW & CO. BIÈRE ET PORTER, Montréal, P. Q.

G.-T. LABATT, " " " Prescott, Ont.

DUNCAN, GILMOUR & CO'S HOP BITTER BEVERAGE, Liverpool, Angleterre;

ABSOLUMENT SANS TOXIQUE NI ALCOOL

CIDRE DE POMMES NATUREL

ET CIDRE RAFFINE

ESPRIT DE VINAIGRE

Un escompte spécial donné aux Commerçants

7 avril 98—1 an.

Grains et graines de semence

Blés, Avoine,

Pois, Orge, etc.

Mils, Trefles, Trèfle, Dactyle peletonnes, Graines de légumes, etc

Envois chimiques, Plâtre a terre

Spécialité de grains pour les Cercles Agricoles.

J.-B. RENAUD & CIE

NEGOTIANTS

126-140 Rue St-Paul Québec

PROCLAMATION

Chicoutimi, 30 juin 1898.
 Demain, **VENDREDI** le 1er JUILLET étant le jour fixé pour célébrer l'anniversaire de l'inauguration de la puissance du Canada, le maire de la ville de Chicoutimi, d'après le désir qui m'en a été exprimé, invite respectueusement les Citoyens de Chicoutimi à choisir ce jour comme jour de *Fête Publique*, et les patrons à permettre à leurs employés de prendre part à l'excursion organisée par les Forestiers Canadiens à Roberval et à la célébration de la fête Nationale dans cette localité.
 J.-D. GUAY, maire.

Témoignage d'estime

A l'assistant gerant du chemin de fer Québec et Lac St Jean

M. James Bain, assistant gerant du Québec et lac St Jean a été l'objet d'une agréable surprise samedi dernier lorsqu'en entrant au bureau du gerant général, M. Scott, il se vit en présence des officiers, directeurs et employés de la compagnie qu'un même sentiment d'estime et de reconnaissance réunissait pour lui offrir un joli cadeau à l'occasion de sa douzième année de service aux intérêts de la compagnie. M. J. A. Piddington, vice président, M. E. Beaudet, directeur et M. J.-G. Scott, gerant général et plusieurs autres employés étaient présents. Le cadeau consistait en un magnifique service à thé en argent de sept morceaux portant l'inscription suivante. "Présenté à James Bain, assistant gerant du Québec et Lac St-Jean en témoignage d'estime et de respect par des amis et employés." M. P. M. Colter, agent à Québec accompagna la présentation du cadeau d'une adresse rappelant combien les employés de la compagnie du Lac St-Jean sont unis entre eux, l'intérêt avec lequel ils ont suivi la carrière de M. Bain et lui souhaitant, ainsi qu'à Mme Bain, une longue vie pleine de succès et de prospérité.

Bien que ne s'attendant pas à cette démonstration. M. Bain s'est exprimé avec bonheur dans sa réponse. Il a dit que tout en appréciant le cadeau, il était encore plus sensible aux sentiments qui l'avaient inspiré, ajoutant qu'il n'avait eu qu'à se féliciter des relations qui ont toujours existé entre les officiers, les employés et lui. Il a exprimé l'espoir que tous resteraient encore longtemps à travailler de concert avec leur sympathique gerant général au succès de la compagnie. La plupart des employés actuels ont vu les débuts de cette entreprise qui possède aujourd'hui 300 milles de voie ferré et il exprime l'espoir que tous verront son développement à venir.

M. J. G. Scott, gerant général ajouta quelques mots pour témoigner des bonnes relations qui relient entre la compagnie et les employés et qui ne peuvent que bénéficier aux progrès de l'entreprise.

M. E. Beaudet, a jeté le rire dans la réunion en racontant combien il avait été surpris lorsqu'on lui avait présenté une canne dans une circonstance analogue, il y a quelques années.

Cette démonstration intime honore autant les auteurs que le récipiendaire, et nous offrons nos félicitations à tous.

Nouvelle ligne de bateaux

ENTRE QUÉBEC ET CHICOUTIMI

M. Chs. McLean, de la Malbaie, ancien pilote à l'emploi de la Compagnie Richelieu et Ontario, a réussi à former une compagnie de navigation qui fera le service entre Québec et Chicoutimi, en opposition à la compagnie du Richelieu.

La Nouvelle compagnie a fait l'acquisition d'une golette à vapeur qui commencera à voyager dans les premiers jours de juillet.

Nous comprenons que c'est surtout pour le transport du fret.

M. McLean, ayant navigué sur la ligne du Saguenay pendant vingt-cinq ans, espère que son entreprise réussira.

NOTES LOCALES

Personnells

M. Georges Laplante, de Augusta, Maine, est à Chicoutimi avec Mme Laplante. Il est l'hôte de son beau père. M. Téléphone Boily.

M. F. X. Galibois, le nouvel inspecteur et organisateur général des Forestiers Canadiens est à Chicoutimi depuis une semaine. Il a tenu une assemblée de la Cour Chicoutimi hier soir.

Les prix d'entrée sont réduits à \$3.00 pour un mois et on s'attend à une grande augmentation de membres.

M. Louis Guay, de la Malbaie, était ici ces jours derniers.

M. Job Bilodeau, de Chambord, était à Chicoutimi mardi.

M. Drolet, de la Banque, est allé prendre un mois de repos dans sa famille.

M. J.-B. Fournier est à Chicoutimi.

Mlle White, de la maison Glover, Fry, & Cie, de Québec, est en visite chez Mme Gosselin.

M. François Tremblay, cultivateur de Latorrière, était ici mardi.

L'hon. juge Gagné et sa famille sont partis pour la Malbaie hier.

M. le Dr M. Lambert, de St-Romuald, était ici ces jours derniers.

M. J. Marion, M. P. P. pour l'Assomption, est à Chicoutimi ce matin avec son fils.

M. J.-L.-A. Godbout, du "Progrès du Saguenay," est parti pour Québec.

La semaine dernière, un certain nombre d'actionnaires du château Saguenay se sont rendus à la Pointe-au-Sable pour y visiter les travaux faits par la

compagnie. On peut y recevoir facilement une vingtaine de personnes. Tous sont revenus enchantés, de leur voyage. Les journalistes avaient accepté l'invitation de prendre part à cette excursion.

Au Château Saguenay

M. Mme Wm Pinkerton, Toronto, J. Simy Hay, Boston, F.-X. Galibois, Montréal, P. Lavoie, Québec, J. Thibault, Trois-Rivières, Auguste Dupuis, Chambord, W. R. et Melle Oswald, Montréal, M. et Mme James-P. Philips, Brooklyn, Miss Adelbert Moot and three sons, Buffalo, Miss G. N. Green, New-York, John T. Gaway, N. Y., Lad. Gagné, Alma, J.-B. Fournier, Québec, A. Bourdeau, Chicoutimi, J. D. Thompson, George Inglis, Glasgow, Dr Marois et famille, Robert Stanley, Miss Stanley, J. E. Huot, Melle White et Jos. Chateaufort, Québec, A. G. Walker, A. H. Saulter, H. H. Cooke, Alex. Fraser, M. et Mme J. H. Scott, Montréal, W. Palmer, Boston, G. Gagnon, O. Roy, Rosanna Bolduc, Amanda Bolduc, J. P. Garneau, Jos. Côté, J. Dugal, Chs King, Melle King, Mrs Thomas, Miss Thomas, Québec, J. H. Brassard, Jonquières, M. et Mme R. L. Argalt, Grand Mère, H. Pagé, Montréal.

Vol avec effraction

On a constaté lundi chez MM. Côté, Boivin & Cie que quelqu'un était entré dans le magasin la nuit, avait enfoncé le tiroir à l'argent et avait empoché une somme de \$2,50. Le voleur, un enfant probablement, a dû entrer par un petit chassiss de cave que l'on a trouvé ouvert.

Exposition

Le président de la Société d'agriculture n'ayant pu trouver un terrain satisfaisant pour l'exposition a décidé d'assembler les membres de la Société et de leur soumettre le projet d'achat du terrain de M. Louis Bouchard, dans le quartier ouest, pour y tenir des expositions annuelles. Des constructions permanentes seraient élevées sur ce terrain qui est très bien situé, à côté du chemin de fer.

Pendant l'exposition, un train voyagerait tous les quarts d'heures entre la station et le terrain de l'exposition, arrêtant à toutes les rues qu'il traverse, c'est-à-dire aux rues Salaberry, du Havre, Lafontaine, Cartier, Morin, Ste-Anne, Montcalm, Taché et Bossé. Le prix pour se rendre sur le terrain ne serait que de 5 cents.

Examens

Les examens scolaires dans la ville ont eu lieu ces jours derniers et ont été présidés par M. l'Inspecteur Savard.

M. le Grand-Vicire Belley et les membres de la commission scolaire y assistaient.

Vente du fromage

La première vente du fromage a été faite lundi. MM. Octave Jacques et Scott étaient ici dans le but d'acheter et ont fait acheter toute la production de la première quinzaine de mai à des prix variant de 7 à 7½ cents.

La vente du lac St-Jean a été

PETITES ANNONCES

ANNONCEZ—Avez-vous quelque chose à vendre ou à acheter, avez-vous perdu ou trouvé quelque objet, avez-vous besoin d'un employé, d'un emploi, faites-le savoir à tout le monde en annonçant dans Le Progrès du Saguenay, aux prix suivants :

TARIF

25 cents, 50 cents et \$1.00 selon la longueur, l'importance et le nombre d'insertions.

ON DEMANDE des peintres. S'adresser à E.-X. Tardivel, Pension Simard, rue Racine, Chicoutimi.

UN HOMME sachant faire tout ouvrages de couture trouvera de l'emploi immédiatement en s'adressant soit par lettre ou à son atelier, à M. A.-A. Grenon, tailleur, Rue Racine, Chicoutimi.

AU CHATEAU—M. Couture, barbier-coiffeur, désire remercier le public de l'encouragement qu'il a reçu depuis qu'il est arrivé à Chicoutimi.

Domain, son atelier sera fermé et samedi, il sera installé au château Saguenay, où il invite tous ses clients de Chicoutimi et des paroisses étrangères à lui continuer leur encouragement.

Tous seront les bienvenus à son nouveau salon de barbier-coiffeur, au "Château Saguenay."

BELLE FERME—Cette magnifique ferme, contenant 275 acres, appartenant aux soussignés, située dans le rang St-Paul, à un mille de la ville, avec roulant, est à vendre à bien bonnes conditions, la propriété et les constructions sont en très bon ordre. S'adresser aux propriétaires.

Thomas Leclerc, rang St-Paul
 Léandre Tremblay, rue Lafontaine
 30 juin 98.—3 ms.

faite mardi. Tout le fromage a été acheté aux prix de 7 1/16 par M. Jacques.

Le fromage vaut ce matin à Montréal 7½ à 7¾ et est très ferme.

Excursion à Roberval

C'est demain qu'aura lieu l'excursion organisée par les Forestiers Canadiens.

Ce sera, croyons-nous, la plus belle excursion de la saison. On nous dit qu'un grand nombre de personnes se propose d'y assister.

Il y aura dans quelque temps, une jolie excursion à St-Alphonse, organisée par le Cercle Dramatique de Chicoutimi.

Le départ s'effectuera un dimanche midi, et le retour aura lieu dans la soirée.

Le soir, à St-Alphonse, il y aura un grand souper champêtre, ainsi que de la musique et du chant exécutés par les membres de l'Union chorale de Chicoutimi qui prêtera son généreux concours pour la circonstance.

Le bateau à vapeur Marie-Louise sera nolisé pour cette excursion et disposé de manière à pouvoir donner tout le confort désirable aux excursionnistes.

Le nombre des billets sera limité.

L'examen du bureau des examinateurs de Chicoutimi est fixé à mardi le 5 juillet. Les aspirantes devront se rendre mardi matin, à 8 heures, au Couvent du Bon-Pasteur. L'examen pour diplôme élémentaire durera deux jours et demi.

Les examens pour les aspirantes n'ayant pas déjà leur diplôme élémentaire durera 4 jours et demi.

J. ED. SAVARD,
 Examineur Délégué.

MARIAGE

En cette ville, mardi matin, M. Eugène St-Laurent, ferblantier, conduisait à l'autel Melle Flavie Gagnon, fille de M. Joseph Gagnon, boulanger. Nos souhaits de bonheur.

Glover Fry & Cie

4 et 6 Rue de la Fabrique, Québec,
NOUVELLES MARCHANDISES
 nouvelles et vendues à des bas prix sans précédents.

LES DEPARTEMENTS DES
ROBES, MANTEAUX ET CHAPEAUX
 conformément aux dernières modes Anglaises et Françaises.

La confection de ces départements se fait sous la surveillance de personnes de l'habileté expérimentée.

DEPARTEMENT DES MESSIEURS

SPECIALITE

Beaucoup de nouveautés en
TWEEDS pour PANTALONS ET pour
COMPLETS.
NOUVELLES ETOFFES POUR PARDESSUS etc.

LE DEPARTEMENT DES TAPIS
 Les ÉLÉMENTS BIDEAUX, etc., est tellement considérable qu'il est reconnu le plus
 important de la ville.

5 PAR CENT D'ESCOMPTE AU COMPTANT
GLOVER FRY & Cie.

MARCHANDISES SECHES

CHAUSURES, CUIR ROUGE, HARNAIS FINS ET DE TRAVAIL
FERRONNERIES DE
TOUTES ESPECES

ÉPICERIES
 FARINE, BLE, FROMENT, SON, LARD, HARENG
 DU LABRADOR, MORUE ET ANGUILE.
 MEUBLES DE SALON ET DE CHAMBRE A COUCHER.
 BELLES COUCHETTES POUR 3.00, MATELAS.
 CHAISES BERÇANTES POUR 1.00
 MOULINS A COUDRE, ACHETES DIRECTEMENT A LA MANUFACTURE POUR
 FAMILLES, TAILLEURS ET CORDONNIERS

INSTRUMENTS ARATOIRES

CHARRUES D'ACIER (12 patrons différents),
 SOUSSOIRS 16 dents et 5 herse, HERSES à ressorts,
 FAUCHEUSES simples et doubles, RATEAUX à cheval,
 PETITES MOISSONNEUSES simples, NOUVELLES;
 MOISSONNEUSES-LIEUSES, simples à deux chevaux,
 PETITS MOULINS A BATTRE, simples, pouvant battre et
 cribler durant toute une journée en se servant du même
 cheval. PRESSE A FOIN Dederick. SCIE DE LONG
 ET SCIE RONDE, MOULINS A BATTRE
 MOULINS A SCIER LA PLANCHE
 Ce moulin marche avec une rapidité éclair et est garanti d'une précision parfaite.
 peut scier 500 PIEDS DE BOIS PAR CHAQUE FORGE DE POU-
 VOIR, c'est-à-dire qu'avec un pouvoir de 4 FORCES il sciera
 2,000 PIEDS DE PLANCHE par jour et jusqu'à 10,000
 PIEDS avec un pouvoir de 15 à 20 FORCES

MOULIN A MOUDRE LE GRAIN
 J'aime aussi à annoncer au public que j'ai des agences pour les PIANOS depuis \$200
 \$500, GUES pour église, ANGINS pour moulin à scie depuis 16 FORCES jusqu'à 25 de
 maison WATEROUS.

4 CARRIOLES NEUVES A BON MARCHÉ
JOS. GAGNON
 MARCHAND RUE RACINE - CHICOUTIMI



POMPES DE TOUTES ESPECES
 TUYAU DE FER ET DE PLOMB
 BASINS EN FONTE ET
 EN FAIENCE,
 BAINS EN ACIER ET EMAILLE
 CLOSETTES, LAVABOS ETC
TOUT AU PLUS BAS
PRIX
 EN GROS ET EN DETAIL

MECHANICS SUPPLY CO.,
96 rue St-Pierre, QUEBEC.

BUREAU D'AFFAIRES

ET D'AGENCES GENERALES
 Ancien magasin de M. P.-A Guay, Rue Racine, Chicoutimi
 BUREAU ATTENANT A CELUI DE M. L.-G. BELLEY, AVOCAT

La Société de Prêts et Placements de Montréal

SUCCURSALE A CHICOUTIMI

ARGENT A PRETER SUR GARANTIES HYPOTHECAIRES
ASSURANCE CONTRE L'FU
 La North British & Mercantile Ins. Co. Capital: 69,000,000
 L'Imperial Insurance Co., Fondée en 1803.

ASSURANCE SUR LA VIE
 The Manufacturers Life Insurance Co.
CONTRE LES ACCIDENTS
 The Travellers Insurance Co. Actif: \$16,000,000.

Toutes ces Compagnies sont les premières du monde et of-
 frent des garanties absolues aux assurés

ED. LEMIEUX

AGENT GENERAL

POUR GRAIN ET GRAINE

DE SEMENCE

Demandez échantillons et prix

Geo. Tanguay

MARCHAND DE
Farine, Grains, Lard, Poisson Etc.

Magasin 33 et 35, 34 36 rue St-André
 QUAIS, rue Dalhousie St-André.

BUREAU: 48 RUE ST-PAUL
BASSE-VILLE QUEBEC

Tabac en Feuilles

WALKER

Le meilleur ! Le plus économique !

Il n'y a pas d'exception, tous les acheteurs en sont satisfaits.
 Celui qui en achète une fois n'en veut plus d'autre.
 Le **Tabac Walker** n'a pas de rival pour la force,
 le goût, la saveur, etc. Il coûte au fumeur 50 p. c. meilleur mar-
 ché que tout autre classe de tabac.
 Nous offrons actuellement en vente la récolte de **1897.**

Aussi toutes les meilleures marques de tabac ma-
 nufacturé
CIGARS ET PIPES—Nous les offrons actuellement à
 50 o/o de réduction
 Les marchandes à Chicoutimi qui tiennent notre fameux Walker,
 sont.

- | | |
|-----------------|---------------------|
| Tessier & Petit | Chicoutimi. |
| J.-Is. Morin | Chicoutimi. |
| A.-C. Blais, | Chicoutimi. |
| Boily & Claveau | Chicoutimi. |
| Ones. Tremblay, | Ste-Anne Chicoutimi |
| L.-N. Tremblay | " " |

ECHANTILLONS ENVOYES GRATIS SUR DEMANDE.
DROUIN, FRERES & CIE
 EPICIERS EN GROS
 52 RUE ST PAUL, QUEBEC

AGATHE ET CECILE

XXX

C'est vrai très-certainement. Pourquoi faire un mystère de vos vertus privées et domestiques ? Vous apprenez que votre cousine est malade : il n'y a rien de si simple que de dire : "Je vais aller la voir." Au lieu de cela, vous prenez des prétextes, et encore en ce moment vous nous faites des mensonges auxquels il ne vous reste même pas le sang-froid nécessaire pour donner de la vraisemblance.

Henri voulut répondre, Sydonie ne l'écouta pas, et désignant à Emile une rose qui était dans le jardin de Marguerite, elle lui dit : "Donnez-moi cette rose, M. Emile."

Henri sentit un vif mouvement de colère ; il cueillit rapidement la rose et l'offrit à Sydonie. Celle-ci la prit négligemment et dit : "M. Emile, continuons notre promenade." Elle appuya si bien sur le nom d'Emile, qu'il était clair que l'invitation ne regardait pas Henri. Néanmoins il les suivit machinalement, mais on ne l'accueillit pas dans la conversation. — "Finissez-moi ce que vous me racontiez." dit Sydonie ; et Emile continua je ne sais quelle histoire. Henri se sentait ridicule, humilié, et cependant il ne pouvait prendre la résolution de les laisser seuls, de s'en aller. Sydonie effeuillait la rose cueillie dans le jardin de Marguerite, et en jetait les pétales au vent.

Henri voulut rentrer au moins pour un tiers dans le dialogue : il risqua une phrase. Sydonie rédendit quelques mots et se mit à causer avec Emile.

Henri s'arrêta. Il aurait voulu disparaître, mais il ne savait comment prendre congé. Il était furieux et ne voulait pas le laisser voir. Sydonie le mit à son aise.

—Vous auriez tort, M. Henri, de manquer pour moi à vos devoirs de famille et de vous croire obligé de m'accompagner.

—Vous avez raison, Mademoiselle, j'y songeais. Il remonta auprès de Marguerite. Celle-ci, surprise, s'essuya les yeux, mais ils étaient rouges.

—Tu as pleuré, Marguerite, dit Henri.

—Moi...pleuré?...c'est que... j'ai mal à la tête.

La pauvre enfant aurait pu dire, avec plus de vérité, que c'était son cœur qui souffrait. Elle avait voulu suivre Henri des yeux quand il l'avait quittée ; elle l'avait vu aborder Sydonie ; elle l'avait vu cueillir

avec empressement une rose dans son jardin et la donner à mademoiselle de Pontaris, et elle n'avait pu retenir ses larmes.

Henri avait passablement envie de pleurer de son côté. Cependant il réussit à cacher son chagrin. Il resta à causer avec Maguerite jusqu'au dîner ; ils parlèrent tous deux du passé, mais n'osèrent, ni l'un ni l'autre, parler de l'avenir. Cependant, quand Henri partit, il avait retrouvé toute sa tendresse pour Marguerite, et quand il rentra dîner au château, il réussit à montrer une parfaite dignité vis-à-vis de Sydonie.

En vain celle-ci employa toutes ses séductions ; elle joua du piano, elle demanda à Henri une foule de petits services, il fut inflexible. Alors elle prit le parti d'avoir mal à la tête et de se retirer dans sa chambre. Henri fut un peu ébranlé et alla se promener sous les fenêtres de Sydonie, qui restaient éclairées. Mais celle-ci, qui le voyait parfaitement se promener dans le jardin, tint bon à son tour et ne daigna pas entr'ouvrir sa fenêtre. Henri ne rentra que fort tard, après qu'il eut vu la lumière éteinte.

Le lendemain il fut impossible à Henri de causer avec Sydonie il lui proposa une promenade : elle était fatiguée. Un moment, il se trouva près d'elle et il lui dit :

—Il faut absolument que je vous parle.

—Eh bien parlez-moi, répondit-elle tout haut, mais de l'air le plus calme du monde.

Ce n'est que deux heures après qu'il trouva une autre occasion de lui dire :

—Il faut que je vous parle, mais ailleurs qu'ici et à vous seule.

—Monsieur, dit-elle, je n'ai rien à entendre de si solennel.

Et le soir, Henri était redevenu parfaitement amoureux de Sydonie.

Le jour d'après, Emile revint au château. Il paraissait au mieux avec Sydonie. Elle se promena avec lui dans le jardin. Henri était désespéré. Tant il est vrai qu'avec la première venue et des obstacles, on peut faire une passion. A propos d'une plaisanterie qu'il eût laissé passer sans y faire attention en toute autre circonstance, il adressa à Emile quelques paroles assez aigres. Quand celui-ci fut parti, sa mère lui dit :

—Vous voudrez bien vous rappeler qu'Emile est votre oncle, et ne plus vous permettre de lui parler sur sur ce ton.

—Emile est à peu près de mon âge, quoique mon oncle, répondit Henri ; il a de son côté, à mon égard, un ton qui ne me convient pas ; s'il n'est pas content de moi, il n'a qu'à me le dire.

—Ce ton de spadassin serait parfaitement ridicule partout ailleurs ; ici, il est de plus tout à fait odieux. Les Aulnais ont été récemment le théâtre, sous prétexte de point d'honneur, d'un meurtre qui a provoqué la vengeance des lois. Je ne veux rien entendre qui rappelle ce funeste préjugé du duel.

Henri ne prêtait à ces paroles, que prononça Cécile avec amertume, qu'une attention médiocre. Sydonie avait levé les épaules quand il avait proféré sa rodomontade en réalité assez ridicule. Cette marque de mépris l'exaspérait ; il voulut s'approcher d'elle, mais elle l'évita.

La tante Isabelle dit à Sydonie :

—Venez vous promener avec moi dans le jardin.

Henri se leva comme pour se mettre en tiers dans la promenade. Mais sa mère le retint. Elle parla encore de son air ferrailleux.

—Je sais, dit-elle, à qui vous devez ces façons qui ont le tort d'être de très-mauvaise compagnie ces principes de votre oncle, qui mettait un sabre et un pistolet au dessus de toutes les lois ne seront jamais admis ici.

XXXI

Quand madame de Vorlieu et mademoiselle de Pontaris furent suffisamment éloignées de la maison, la première dit :

—Voyons, mon enfant, parlons sérieusement et franchement voulez-vous, oui ou non, épouser Henri ?

—Je veux bien, Madame.

—Qu'est-ce alors que votre manière d'être avec Emile ?

—Je vous ai entendue vous-même, Madame, dire qu'un peu de coquetterie était nécessaire pour captiver les hommes.

—Oui, mais je trouve que vous allez bien loin ; il faut inquiéter les hommes, les irriter même. mais il ne faut pas les humilier. Faites ce que vous voulez du cœur d'un homme, percez-le de mille traits, écorchez-le, broyez-le ; il ne vous en aimera pas moins pour cela ; mais ne touchez pas à sa vanité, ne blessez pas son orgueil : si vous le faites, il vous échappera. Êtes-vous bien sûre de vous-même ? Emile ne vous occupe-t-il pas un peu plus qu'il n'est nécessaire pour la réussite de nos projets ?

—Je vous parlerai à cœur ouvert, Madame ; je crois que M. Emile me plairait plus que M. Henri. Son habitude du monde, son élégance, son ton, ses manières, tout en lui flatte davantage mon imagination ; mais je ne traite pas légèrement le mariage : je sais que c'est une revanche qu'il est donné à la femme de prendre, quand elle a eu un mauvais numéro au jeu de hasard de la naissance et de la fortune. La personne de

M. Emile me plairait, je crois, davantage, mais le mariage avec M. Henri me convient mieux. La fortune de M. Emile Golbert serait insuffisante pour l'existence que je veux trouver dans le mariage. Le nom de M. Henri Reynold des Aulnais me convient également mieux. D'ailleurs, si M. et madame Reynold sont engagés envers moi, je me crois engagée envers eux.

—Effaçons cette dernière phrase, mon enfant : elle ne me fait aucun effet. Vous prenez le mariage en personne raisonnable. Un beau nom et une belle fortune peuvent seuls assurer à une femme une position honorable dans le monde. Que votre mari ait le nez plus ou moins effilé, les yeux bleus ou noirs, cela ne changera rien du tout à votre position. Vous avez donc raison de dire que le mariage avec Henri vous convient mieux. Eh bien, alors ; il ne faut pas le faire manquer ; il faut craindre que le goût que vous avez pour Emile ne vous entraîne à outrer le quelque peu de coquetterie que vous croyez nécessaire pour tenir Henri en haleine. Ne vous y trompez pas, vous parlez à l'imagination d'Henri. Vous avez un brillant de beauté qui le séduit, mais il a aimé Marguerite, la fille de Rodolphe. Marguerite est plus belle que vous. Vous fronchez le sourcil ; c'est un enfantillage. Vous êtes une fille intelligente, il faut voir les choses comme elles sont. Un général qui ne s'informerait pas rigoureusement du nombre de ses soldats se ferait battre honteusement à la première occasion. Il faut savoir juste ce qu'on a de beauté. Si vous vous exagérez vos avantages, vous vous ferez battre ; si, au contraire vous appréciez les choses comme elles sont, vous suppléerez à ce que vous pouvez avoir de moins par l'adresse et l'esprit. Marguerite est plus belle que vous, mais vous avez beaucoup de chances de plaire plus qu'elle, au plus grand nombre des hommes. Mais il faut vous défier d'Henri. Quoi, que j'aie pu faire, il a été élevé presque tout à fait par son oncle. Il a presque tous ses défauts, mais aussi quelques-unes des qualités qu'il faut que je connaisse à Rodolphe. Outre qu'Henri a aimé Marguerite, il se croit lié avec elle par une sorte de promesse tacite. Leur union était pour les deux frères un rêve très-tendrement caressé. Je n'ai qu'une confiance modérée dans l'amour que lui donne votre beauté. Je voudrais que vous eussiez l'adresse de l'engager. Je voudrais qu'il vous eût fait quelque serment solennel, fussiez-vous le payer un peu cher. Soyez sûre qu'alors il se croirait lié avec vous et délié avec Marguerite.

D'ailleurs, ce terrible Rednold peut reparaitre ici. Il ne renoncera pas sans peine au désir de voir Henri épouser la petite-fille de l'écrivain public. Mais si Henri lui dit : " Je suis engagé avec Sydonie par une promesse sérieuse, solennelle, sacrée," Rodolphe abandonnera la partie. J'ai eu le temps de l'étudier. Il est en tout semblable à son père. Hâtez vous donc, ne jouez pas trop avec Henri, parce que Marguerite est là, et qu'il ne faut qu'un moment de mauvaise humeur ou d'admiration, ou encore le retour de Rodolphe, pour que notre jeune homme nous échappe. Engagez-le par un bon serment et par un gros devoir ; ni lui ni Rodolphe n'auront rien à y opposer. Qu'il croie son honneur intéressé à vous épouser, et il vous épousera ; son oncle, lui-même, lui en ferait au besoin une loi.

XXXII

Sydonie réfléchit sur les paroles de la tante Isabelle. Aussi, quand elle vit, le soir, Henri se promenant sous ses fenêtres, elle entr'ouvrit ses persiennes.

—Sydonie, lui dit-il, par pitié, donnez-moi une occasion de vous parler ; c'est très probablement pour la dernière fois, et vous serez délivrée à jamais de mes importunités.

—Ne pouvez-vous me parler d'où vous êtes ?

—C'est impossible.

—Ne pouvez-vous remettre à demain ce que vous avez à me dire, et nous causerons en nous promenant dans le jardin ?

—Non, je n'attendrai pas une minute de plus. J'ai trop souffert. Si vous refusez de m'entendre, je saurai ce que cela veut dire, et je suis décidé à ne pas me coucher sans avoir pris une résolution sur laquelle je ne reviendrai pas.

—Eh bien ! puisque vous êtes si opiniâtre, je vais descendre au jardin. Nous nous promènerons un quart d'heure, juste, et vous me direz ce grand mystère qui ne peut attendre jusqu'à demain. Attendez que tout le monde soit couché et qu'il n'y ait plus de lumières dans le château.

En effet, fidèle à sa promesse plus fidèle à ses projets, une demi-heure après, Sydonie apparaissait comme une ombre légère au détour d'une allée. Elle posa un peu tremblante sa main sur le bras d'Henri. Celui-ci fit quelques pas.

—Où me conduisez-vous ?

—A quelque distance du château, qu'on ne nous voie pas et qu'on ne nous entende pas.

Ils ne tardèrent pas à disparaître sous une allée de platanes. Je ne répéterai pas leur conversation, le sommaire suffira. Henri voulut savoir pourquoi Sydonie avait avec lui

des airs dédaigneux. Il demanda si elle aimait Emile. Mademoiselle de Pontaris lui parla de Marguerite. Il avoua les projets de son père et de son oncle il ne cacha pas que jusqu'à un certain moment il avait prévu avec plaisir la réalisation de ce projet, il avait cru éprouver pour Marguerite tout l'amour qu'il est possible d'éprouver ; main depuis ce certain moment il avait vu, à l'en pas douter, que ce qu'il avait pris pour de l'amour était un sentiment doux et tendre, il est vrai, mais calme et presque froid, quelque chose de fraternel. Cependant il redoutait le chagrin que cette découverte ferait, non pas à son père, qui avait changé d'idée, mais à son oncle et peut-être à Marguerite. Certes, s'il était aimé de Sydonie, il saurait tout braver ; mais s'il fallait se voir préférer un autre, il épouserait Marguerite, il se résignerait au bonheur qu'on lui avait préparé dès sa naissance.

Sydonie comprit alors combien la tante avait raison. Elle montra à son tour quelque crainte de n'être pas aimée, quelques inquiétudes au sujet de Marguerite. Henri la rassura, et tous deux finirent par se jurer un éternel amour.

Le jour allait paraître quand ils se séparèrent.

Sydonie dit à Henri :

—Henri, je compte sur votre honneur ; si vous ne tenez pas vos serments, je suis perdue.

Henri couvrit la main de Sydonie de baisers passionnés. Tous deux regagnèrent leur appartement. Henri ne dormit pas de la nuit ; il était enivré.

Le lendemain, la tante dit à Sydonie : —Allons, tout ira bien ; mais il ne faut pas perdre de temps ; il faut surtout que Rodolphe n'ait pas le temps d'arriver, car avec ce diable d'homme on n'est sûr de rien.

XXXIII

Dès le jour, Henri alla trouver son père et lui tint à peu près ce langage.

—Je me trompe fort, mon père, ou j'ai cru voir que ma mère et vous aviez quelques intentions relativement à mademoiselle de Pontaris et à moi.

—Tu ne te trompes pas. Après le duel fatal qui a enlevé à Sydonie son seul protecteur, touché de la perte d'un homme que je croyais mon ami, avec lequel j'avais du moins des habitudes d'intimité, touché de la situation d'abandon où se trouvait cette jeune fille, j'ai fait le serment de remplacer son père. Je me suis laissé entraîner par ta mère et par ta tante à y ajouter celui de t'unir à elle, si aucun de vous deux n'y mettait d'obstacles. Depuis, j'ai regretté

cette promesse. Le ciel me l'aurait peut-être remise, mais ta mère et ta tante sont moins indulgentes. Cette parole imprudente venait détruire un projet que Rodolphe et moi nous avions formé dès ta naissance et dès la naissance de sa fille, projet que venait confirmer la douce intimité qui s'était établie entre Marguerite et toi. J'espérais que tu aimerais Marguerite, et que ma parole se trouverait ainsi dégagée. Si tu aimes Sydonie, je n'ai plus rien à dire. viens chez ta mère.

Madame de Vorlieu était chez Cécile. Albert dit en entrant :

—Voici Henri qui me demande la main de mademoiselle de Pontaris.

Cécile embrassa son fils.

—Eh bien, dit-elle, n'est-ce pas notre vœu le plus cher ?

—Henri est bien jeune, risqua Albert.

—On est jamais trop jeune, dit la tante d'un ton sentencieux, dans le port et dans l'abri du mariage. Vous-même, mon neveu, ne vous êtes-vous pas marié très jeune ? Et votre frère Rodolphe, votre héros, n'était-il pas plus jeune que vous encore, lorsqu'il a confié son bonheur à la fille de l'écrivain public, M. Dauphin.

—Ma tante, M. Dauphin est le plus honnête homme que je connaisse ; pour Agathe, c'est une vertueuse et charmante femme. Et cette sœur, que m'a donnée mon frère je l'aime comme si elle m'avait été donnée par mon père.

—Ne nous fâchons pas, mon neveu, au moment où vous venez nous donner une bonne nouvelle.

—Mon cher Albert, dit Cécile, je comprends les sentiments de votre cœur : il aurait à souffrir si votre frère était ici lorsque nous conclurons ce mariage qui doit détruire des projets qu'il avait formés.

—Que nous avons formés, Cécile.

—N'importe ! Ne vous serait-il pas plus commode de lui écrire en lui expliquant ce qui se passe, et de faire le mariage avant son retour ?

—Oui, si ce mariage est résolu ; mais mademoiselle de Pontaris y consent-elle ?

—C'est ce que nous allons savoir dans un instant, en nous transportant chez elle, mon neveu et moi.

Sydonie accepta avec reconnaissance ce lien nouveau qui l'unissait à la famille des Aulnaies et de madame de Vorlieu, qu'elle serait très heureuse de pouvoir aussi appeler comme tout le monde dans la maison : "la tante Isabelle."

(A suivre)

EXPOSITION REGIONALE

Des comtes de Chicoutimi Saguenay et Charlevoix.

Sous les auspices de la Société d'agriculture du Comté de Chicoutimi

6, 7 et 8 Septembre 1898

\$1,500 offertes en prix

Pour toute information S'adresser à

L.-J. SAVARD
SECRETARE-GÉRANT.

PHARMACIE HAMEL

Graines de champs et de jardins de la dernière récolte

VIN ET LIQUEURS LES PLUS PURES
Parfums, Articles de toilette, Remèdes brevetés.

EAU ST-LEON, venant d'être reçue directement des sources.

IMMENSE

AVANTAGE

PROFITEZ-EN

Allez tous en foule

acheter au

MAGASIN GENERAL

DU BON

MARCHE

PAR EXCELLENCE TENU PAR

P.-H. BOILY

1 juin 98.

P. COLOZZA

* * *

Fournitures pour Charbons et Forgerons

Peintures, Fer, Charbon, etc.

Charbon : \$8.00 la chaudronne.

Fer : 2 cts la livre ; par gros

ots, 1.85 le 100 livres.

On trouvera toujours à ce magasin un assortiment complet de bijouteries, montres, horloges, argenteries, etc.

P. COLOZZA,
FUE RACINE.

PRICE Brothers Company

Marchands de bois

MOULINS A SCIE SUR LE

SAGUENAY

A Chicoutimi.

A Baie des Ha! Ha!

A St-Etienne,

A Bergeronnes

et a Sault-Au-Cochon